Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 12 (1903)

Rubrik: Relations avec les collections cantonales et locales et avec les musées étrangers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Relations avec les collections cantonales et locales et avec les musées étrangers.

Les subventions suivantes ont été accordées par le Conseil fédéral, en faveur de musées cantonaux, sur le préavis de la Commission du Musée national :

1. Au Conseil d'État du canton de Fribourg, pour l'acquisition de la collection Techtermann, subvention du 33 1/3 % de la somme de 26,645 fr., prix d'achat total des objets suisses; premier versement (le second devant être effectué en 1904) . . . . . fr. 4440. 85
2. Au Conseil d'État du canton d'Argovie, pour l'achat d'un autel gothique à Herznach, subvention du 33 1/3 % du prix d'achat de fr. 2600, soit, en chiffres ronds . . . . . „ 870. —
3. A la Société d'histoire et d'archéologie du canton de St-Gall, pour l'achat d'un vitrail de 1635, subvention du 33 1/3 % du prix d'achat de 700 fr., soit, ... „ 233. 35
4. A la Société d'histoire et d'archéologie du canton d'Uri, pour l'achat d'une armoire d'archives et de divers objets uranais anciens, subvention du 50 % du prix d'achat total de 300 fr. . . . . „ 150. —
5. A la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Glaris, pour l'achat de trois tableaux d'autel du XVIe siècle, subvention du 50 % du prix d'achat de 450 fr. . . . . „ 225. —

Total fr. 5919. 20

Les postes 1 à 3 incombaient encore à l'exercice 1902, mais les sommes afférentes n'ont pu être versées que cette année-ci, le crédit du Musée destiné aux subventions étant déjà employé lorsque ces trois subsides ont été votés. Pour les deux premiers,

nous renvoyons au *Rapport* de 1902*); celui destiné au canton de Fribourg a été finalement accordé dans le sens du préavis de la Commission du Musée. De même, c'est sur la proposition de la Commission que le Conseil fédéral a accordé au canton d'Argovie le subside de 33 1/3% pour l'achat de l'autel d'Herznach. En dernier lieu une nouvelle difficulté a été soulevée au sujet de cette affaire, la paroisse d'Herznach n'étant pas d'accord, comme on croyait pouvoir l'admettre, avec les vues du Conseil d'église et s'opposant à la vente. Il a fallu l'énergique intervention du conseiller d'État, chef du Département de l'Intérieur d'Argovie, pour qu'une solution intervienne enfin; la commune fut mise en demeure de faire restaurer l'autel à ses frais et de le garder désormais en lieu sûr, selon les prescriptions légales relatives aux affaires communales. Lorsque la commune vit qu'au lieu d'une recette ce serait une dépense qui lui incomberait, elle se décida enfin et donna la préférence à la recette. L'autel a été confié à l'atelier bien connu de M. le professeur J. Regl, à Zurich, pour être restauré, et il deviendra l'un des ornements du Musée cantonal d'Aarau. La restauration s'opère sous la surveillance de l'auteur du présent rapport.

La Commission du Musée n'a pu préaviser favorablement à l'égard d'une demande de subvention du Conseil communal de Baden. Il s'agissait de l'acquisition de la collection d'antiquités romaines de MM. Meyer et Kellersberger, à Baden, pour laquelle une demande avait été adressée au Conseil fédéral en vue de l'octroi d'un subside du 50% du prix d'achat estimé à 10,000 fr. au moins. Ladite collection est connue des autorités du Musée national depuis plusieurs années, car elle leur a été offerte; elle est le résultat de fouilles conduites avec beaucoup de soins par ses possesseurs actuels, à Baden même, dans un terrain situé derrière le Casino. On sait que, parmi les objets découverts, se trouvaient un certain nombre d'instruments de chirurgie grâce auxquels on supposa que l'emplacement avait été celui d'un hôpital militaire. Que cette hypothèse soit acceptable ou non, on ne peut nier que ces trouvailles ne présentent un intérêt exceptionnel pour la localité. Si le Musée national a dû renoncer à en faire lui-même l'acquisition, c'est qu'on lui en

*) Voy. p. 114 et 115.

demandait un prix cependant trop élevé, mais il salue avec plaisir l'initiative des autorités de Baden, désireuses de conserver à cette ville des objets qui y ont été trouvés. Seulement, pour qu'une telle acquisition puisse être subventionnée par la Confédération, il faut que de sérieuses garanties soient données au sujet d'une installation convenable, dans un local à l'abri du feu et du vol, ce que Baden n'est pas, pour le moment, en mesure d'offrir. Sans doute, on a en vue l'aménagement du château inférieur pour un musée municipal; mais rien n'a encore été fait et, à notre connaissance, les crédits nécessaires ne sont même pas votés. Les autorités du Musée national ne pouvaient se baser sur une simple promesse d'une installation convenable de cette collection, d'autant plus que, jusqu'ici, on n'avait aucune garantie que tels ou tels objets ne pourraient pas se perdre, le local actuel d'exposition n'offrant pas de sécurité à cet égard. Dans ces circonstances, cette affaire n'a pu recevoir de solution.

La Commission du Musée n'a pu recommander non plus la demande adressée au Conseil fédéral, le 7 juillet 1903, par le Conseil d'État du canton du Valais, d'une subvention du 50 % du prix d'achat de cinq tableaux, d'un bréviaire, d'un anneau épiscopal et de 41 chartes et actes divers, dont la valeur totale était fixée à 9,800 fr. D'après les explications de M. le directeur Angst, il s'agissait d'objets qui avaient déjà été offerts, il y a plusieurs années, à l'ancienne Commission fédérale pour la conservation des antiquités suisses et les tableaux en question ne sont que de médiocres copies. Quant aux documents d'archives, la Commission du Musée n'était pas compétente pour accorder un subside à leur sujet, l'acquisition de ce genre d'objets ne rentrant pas dans les limites prévues par la loi.

La Direction du Musée a eu, cette année encore, maintes occasions d'être utile à des collections cantonales ou locales. Sur la demande du Conseil d'État d'Argovie, il a été accordé au Musée cantonal, à Aarau, deux des cinq lingots de cuivre donnés au Musée national par la Direction des travaux de l'Usine électrique de Beznau*).

*) Voy. au sujet de ces objets, *Indicateur d'antiquités suisses,* 1902-1903, p. 146 et suiv.

La Société d'histoire et d'archéologie du canton d'Uri se préoccupe, on le sait, de créer à Altorf un nouveau musée historique au sujet duquel l'ancien et le nouveau directeur du Musée national ont donné les conseils que leur dictait l'expérience. En outre, le Musée a remis à la collection cantonale déposée pour le moment dans la vieille tour de Bürglen, et cela avec l'assentiment du donateur, deux petits portraits dessinés par le peintre uranais X. Triner, dont l'intérêt était plutôt local.

Les deux demi-cantons d'Appenzell ont confié à la Direction du Musée la restauration de leurs anciens drapeaux, lesquels ensuite ont été placés, à titre de dépôts, dans la collection fédérale*).

Sur la demande des Archives d'État de Bâle-Ville, des épreuves en plâtre du moulage des armoiries du sarcophage des deux derniers comtes de Kybourg et de la pierre tombale du baron de Tegerfelden, dont les originaux se trouvent à Wettingen, leur ont été remises au prix coûtant; un exemplaire des mêmes moulages a été donné au Musée de Bâle.

M. Gugolz, restaurateur du Musée, a préparé pour le Musée historique de Frauenfeld une très intéressante épée du XIIIe siècle, trouvée près de Gottlieben. Le Musée national avait été autorisé à en prendre un fac-simile. Cette arme est absolument semblable à celle que l'on remarque sur la pierre tombale du baron Ulrich de Regensberg**).

Le Musée national a fait exécuter pour le Musée archéologique de Genève, et sur sa demande, une épreuve du moulage de la figure de lansquenet qui orne la fontaine dite Vierröhrenbrunnen à Schaffhouse; de même que pour l'exemplaire du Musée national, l'Arsenal cantonal de Zurich a fourni l'épée et le poignard en fonte de fer.

A différentes reprises, le Musée de Grandson a demandé des renseignements sur la valeur d'objets qu'on lui offrait. Une boucle de ceinturon burgonde a été préparée pour le Musée historique de Neuchâtel; le conservateur, M. W. Wavre, s'exprime ainsi, au sujet de ce travail, dans sa lettre du 11 septembre 1903: „Je félicite votre établissement de l'habileté déployée dans ce

*) Voy. ci-dessus, p. 97 et 98.

**) Voy. ci-dessus p. 59.

travail qui dépasse tout ce que j'avais attendu. Cela me donnerait envie de vous envoyer encore un certain nombre de plaques de ceinturons, du même genre, auxquelles vous réussiriez sans doute à redonner leur éclat primitif -- si ce n'était pas abuser de votre complaisance". On s'occupe en ce moment du second envoi.

Le Musée a autorisé M. A. de Molin, à Lausanne, à reproduire différentes pièces de la collection de porcelaines de Nyon, en vue de la monographie qu'il prépare, et a pu lui donner aussi des conseils en vue de l'exécution des planches en couleur.

A l'occasion d'une visite au Musée de Notre-Dame de Valère, à Sion, l'auteur du présent rapport remarqua une intéressante épée du moyen âge, qui se trouvait encore dans l'état où elle avait été découverte, en 1897, dans une sépulture à l'extérieur de l'église de St-Pierre de Clages (Valais). La conservation de cette arme était ainsi compromise et on ne pouvait en apprécier les détails que très insuffisamment; aussi l'attention du directeur du Musée de Sion fut-elle attirée sur la possibilité d'envoyer cette épée au Musée national, où elle serait préparée convenablement, à charge d'en autoriser le moulage. Ce travail a été effectué; on s'est aperçu alors que le pommeau était décoré d'une remarquable incrustation de bronze en forme de fleur de lys.

Il a déjà été question*) des travaux exécutés pour le Musée Hohenzollern, à Sigmaringen, et pour l'Arsenal royal, à Berlin. Le sous-directeur a, en outre, acquis pour le compte de ce dernier établissement, chez un antiquaire de Zurich, une intéressante bouche à feu de marine, en fer, trouvée à Sumatra par un de nos compatriotes. — Des photographies et quelques moulages ont été exécutés d'après les anneaux sigillaires romains du Musée national, en vue de l'ouvrage spécial de M. le Dr F. Henkel, à Worms. — Sur la demande de M. le Dr Alfred Meyer, une série de photographies de meubles suisses caractéristiques, a été exécutée pour son ouvrage, *Tafeln zur Geschichte der Möbelformen.*

La Direction s'est, en outre, trouvée dans le cas de rendre différents services à des établissements analogues au nôtre, de même qu'à de nombreux particuliers, dans le pays et à l'étranger. Le Musée national est très fréquemment requis de donner des

*) Voy. ci-dessus, p. 29.

éclaircissements ou des renseignements verbaux et nous devons constater ici qu'une bonne part du temps de la Direction est employée à cela. Mais cet inconvénient est grandement compensé par la conviction que ces nombreuses demandes, venant de près ou de loin, constituent la meilleure preuve de l'utilité, de l'indispensabilité même de notre institution; et, ainsi qu'on l'a déjà dit, la Direction sera toujours prête à donner conseils et appui, selon ses forces. D'autre part, les preuves d'une réciprocité de sentiments n'ont pas manqué de la part de différentes autorités et directions de musées. Les circonstances n'ont pas permis de répondre, autrement que par des vœux écrits, à l'aimable invitation de la Société pour l'histoire de la ville de Nuremberg, qui fêtait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Le Musée a eu les rapports les plus satisfaisants avec les autorités de la ville de Zurich, qui s'occupent de l'entretien et des travaux du bâtiment. Nous ne laisserons pas passer cette occasion de leur exprimer nos meilleurs remerciements.